CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E47978** **VALABLE JUSQU'AU** **11/12/2027**

ÉDITÉ LE 30/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1989

Raison sociale : C.M.V. ROSSIGNOL

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 03/07/2023

Capital : 80 160

ZA DE LA TOUR
CHEMIN DU PRE LONG
03200 ABREST

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CUSSET 1989B00019

Siret : 349 337 238 00019

Téléphone : 04 70 59 21 49 **Fax :**

Portable : 06 62 63 56 41

Code NACE : 4332A

Responsabilité légale :
TR BOIS HOLDING (949 443 840) / ROSSIGNOL THOMAS PRÉSIDENT

Numéro caisse de congés payés : 6334867

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 030406E - 1244000 / 001 629977

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 030406E - 1244000 / 001 629977

Site Internet :

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

E-mail : cmv.rossignol@wanadoo.fr

Effectif moyen : 20 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 3 395 604 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2302	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité confirmée)	8	10/12/2024
4323	Fabrication et pose de menuiserie intérieure en bois (Technicité supérieure)	6	21/11/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 30/10/2026 09:59

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.